

## Démarrage des opérations de comptage nocturne

*A l'attention de Madame ou Monsieur le Maire*

**Madame, Monsieur,**

Dans le cadre du **suivi de différentes espèces de la faune sauvage**, la Fédération Départementale des Chasseurs organise **des comptages nocturnes de février à mai**, en s'appuyant sur un réseau de bénévoles formés.

Ces opérations, encadrées par des arrêtés préfectoraux spécifiques, font appel à **l'utilisation de phares halogènes** de forte puissance de part et d'autre des véhicules.

Ainsi, **dans le cas où certains de vos administrés s'interrogent sur ce type d'activité**, vous pouvez leur conseiller de contacter sur l'instant le centre opérationnel de la gendarmerie en composant le 17, l'Office Français de la Biodiversité au 03-81-58-39-65 ou la Fédération des chasseurs au 03-81-61-23-87 dès le lendemain.

Restant à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.